


Rapport Compte Administratif 2020

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210203A-AU
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021



Commune de 

Introduction	3
1. Section de fonctionnement.....	5
1.1 Recettes de fonctionnement : 25 M€, en baisse.....	5
1.1.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 352 k€.....	6
1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 2.13 M€.....	6
1.1.2.1 Produits des services : 1.04M€.....	7
1.1.2.2 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1.19M€	8
1.1.3 Ressources Fiscales : 19.43 M€	9
1.1.3.1 Fiscalité Communale : 12,2 M€	9
1.1.3.2 Reversement de Fiscalité : 6.2 M€	9
1.1.3.3 Fiscalité indirecte : 0.96 M€.....	10
1.1.4 Dotations et Participations : 2.9 M€.....	11
1.1.4.1 Dotations et compensations de l'Etat : 1.95 M€ en hausse de 32K€	11
1.1.4.2 Autres organismes : 614 K€.....	12
1.1.4.3 Valorisation quotient Familial : 340k€.....	12
1.1.5 Produits de gestion courante 125 k€.....	12
1.1.6 Produits Exceptionnels 70 k€	12
1.2 Dépenses de fonctionnement : 21.05 M€, stable	13
1.2.1 Charges à caractère général : 4.65 M€ en baisse de 1.67%	14
1.2.1.1 Achats : 2.16 M€.....	14
1.2.1.2 Services Externes 2.45 M€.....	15
1.2.1.3 Impôts 34 k€	15
1.2.2 Charges de personnel : 13.05 M€.....	16
1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2.58 M€.....	17
1.2.3.1 Participations obligatoires : 996 k€	17
1.2.3.2 Associations 564k€.....	17
1.2.3.3 Action Sociale : 861K€	17
1.2.4 Charges financières : 84 k€, en baisse de 21.95 %.....	18
1.2.5 Charges exceptionnelles : 406 k€	18
1.2.6 Atténuation de produits : 268 k€.....	18
1.3 Ratios d'épargne	19
2. Section d'investissement.....	21
2.1 Recettes d'investissement 2.76 M€.....	21
2.1.1 FCTVA : 570 k€	21
2.1.2 Subventions : 565 k€	21
2.1.3 Taxe d'aménagement : 235 k€.....	22
2.1.4 Cessions : 710 M€.....	22
2.1.5 Amendes de police : 160 k€	22
2.2 Dépenses d'investissement : 6.2 M€.....	23
2.2.1 Investissements sous forme d'opérations individualisées : 1,64M€	24
2.2.2 Travaux hors opérations : 1.732 M€	24
2.2.3 Travaux en régie : 99k€ en hausse +21K€)	25
2.2.4 Equipements et acquisitions hors opérations : 1.29M€	25
2.2.5 Acquisition friches Masson	26
2.2.6 Participations, Titres immobilisés et remboursements de TA.....	26
Mesure de « l'impact Covid » au niveau de la section de fonctionnement.....	27
Tableaux synthétiques : Comptes administratifs.....	29
Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels.....	30
Conclusion	31

Introduction

L'objectif de ce rapport est de rendre compte des opérations budgétaires que l'ordonnateur (le Maire) a exécutées au cours de l'exercice 2020.

Le compte administratif est établi par l'ordonnateur (à la différence du compte de gestion qui est établi lui par le comptable de la Trésorerie) et rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente en outre les résultats comptables de l'exercice.

Et il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ce rapport s'appuie désormais uniquement sur le **budget principal**.

En effet, compte-tenu du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans au 1^{er} janvier 2020, ces deux budgets ne sont désormais plus du ressort de la commune. Toutefois, un certain nombre de jeux d'écriture apparaissent au compte administratif.

Ce rapport est présenté en 2 temps, tout d'abord la section d'investissement, et ensuite la section de fonctionnement.

Méthodes :

Afin de faciliter le suivi et la navigation entre les documents, les différentes sections seront évoquées selon la même présentation que la maquette du budget prévisionnel

En termes de méthode, 2 points majeurs sont à noter :

- ✓ Positionnement des travaux en régie, comptabilisés en fonctionnement mais présentés en section d'investissement pour un montant de **99 k€**
- ✓ Positionnement des produits de cessions foncières, comptabilisés en fonctionnement mais présentés en section d'investissement pour un montant de **710 k€**

Pour plus de lisibilité et de simplicité, seules les opérations réelles sont développées dans ce rapport. Les opérations réelles donnent lieu à encaissement ou décaissement effectif.

Les opérations d'ordre sont quant à elles des jeux d'écriture comptable entre sections. Elles s'équilibrent à 4 998 762.85 € en dépenses et en recettes.

Pour information ce document retrace notamment le traitement de plus de **21 000** pièces comptables : **18 700** pièces de dépenses et **2 400** titres de recettes. Ce traitement est assuré tout au long de l'année par les 4 agents du service comptabilité.

Afin de faciliter la lecture les montants sont arrondis sans dénaturer la réalité.

Contexte sanitaire, « impact Covid ».

L'impact financier du contexte sanitaire lié à la pandémie du Covid 19 se retrouve tout au long du rapport. Aussi, pour une meilleure lisibilité, ces éléments feront l'objet d'un récapitulatif en fin de rapport.

Prévisions lors du ROB

Il est à noter certains écarts par rapport aux prévisions budgétaires telle que présentées lors du ROB 2021 en Conseil. C'est bien sûr dû à la complexité d'estimer un pré-atterrissage de l'année complète en novembre.

En recettes de fonctionnement, on note 70K€ de plus que dans l'estimation : la commune a perçu moins de ressources fiscales mais plus de ressources d'exploitation.

En dépenses de fonctionnement, on note 344K€ en moins. C'est particulièrement lié à la valorisation du quotient familial qui a été fortement amoindrie en 2020, ainsi qu'à la difficulté d'évaluer les dernières factures fluides/énergie de l'année.

En recettes d'investissement, on note 180K€ de plus que dans l'estimation : plusieurs subventions ont en effet été perçues sur la toute fin d'année (solde de subvention DRAC pour la maîtrise d'œuvre de la Tour de l'horloge et acompte sur les travaux à venir, solde de subvention DETR pour la façade maison des associations). Également une bonne surprise en ce qui concerne la Taxe d'aménagement.

En dépenses d'investissement, on note 570K€ de plus qu'annoncé lors du ROB. C'est lié à un très gros mandatement sur la fin de l'année, qui vient de fait minorer les reports vers 2021.

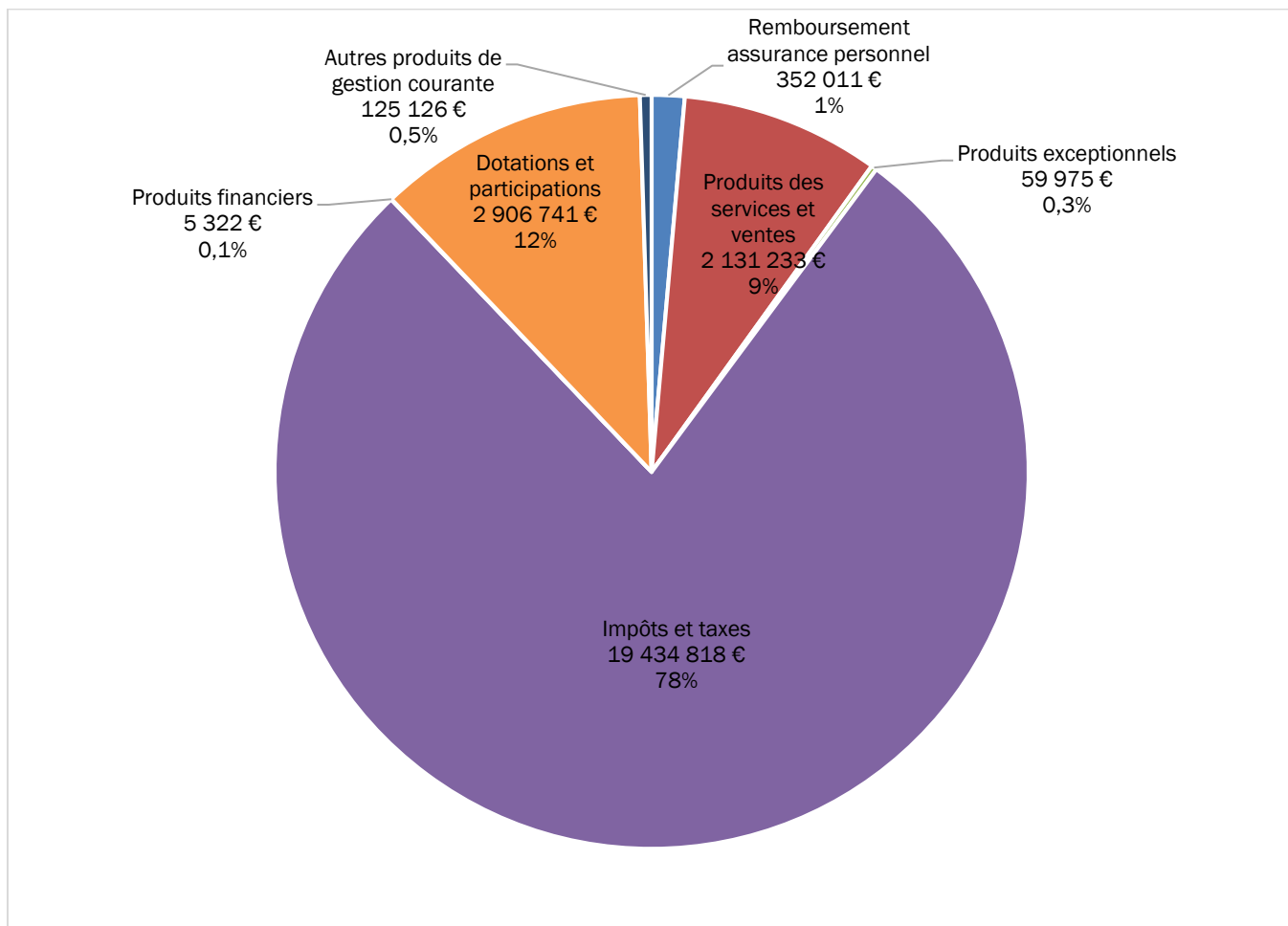
Ces éléments permettent donc de dégager des ratios d'épargne plus favorables qui présentés lors du ROB.

1. Section de fonctionnement

1.1 Recettes de fonctionnement : 25 M€, en baisse

Les recettes réelles de la collectivité passent de 26,2 M€ à 25€ entre 2019 et 2020 soit une baisse de 4.65%.

La répartition des ressources selon les chapitres du compte administratif se matérialise comme suit :



Cela représente un ratio de 1 255 €/habitant. Nous ne disposons pas des chiffres 2020 des autres communes du département afin d'effectuer une comparaison.

A titre d'information tout de même, en 2019 le ratio recettes de fonctionnement / nombre d'habitants était de 1387€ pour Riom et 1354€ pour les communes de même strate dans le département.

1.1.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 352 k€

Cette rubrique correspond au chapitre 013 du Compte Administratif (CA).

Ce chapitre connaît une quasi stabilité entre 2019 et 2020.

Il comprend :

Le remboursement par la CPAM pour les absences des agents non titulaires et agents titulaires travaillant moins de 28h/semaine : 25K€

Le remboursement par les assurances souscrites par la collectivité (Sofaxis) pour les absences des agents titulaires: 236K€

Le remboursement « décharges de services » pour une partie de la rémunération des agents ayant des fonctions de représentants syndicaux par le CDG : 79K€

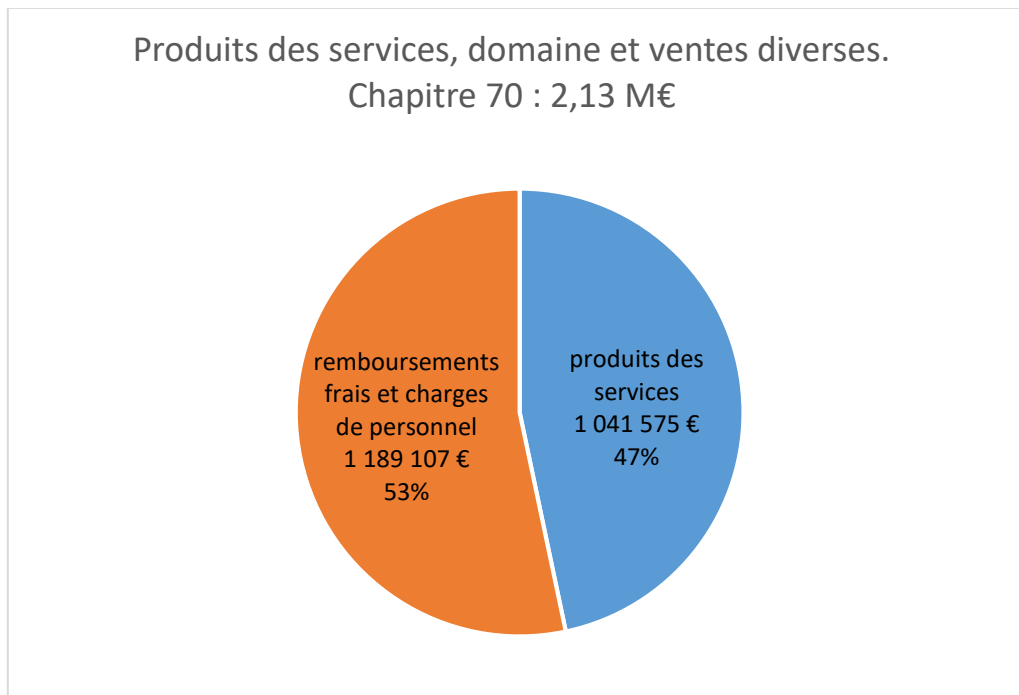
Ainsi que le remboursement des cotisations retraite d'un agent mis à la disposition à une fédération sportive : 8K€.

1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 2.13 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 70 du CA.

Ce poste regroupe les produits des services, d'utilisation du domaine ainsi que les remboursements de frais de personnel mis à disposition.

Ce poste de recettes subit la plus forte baisse sur l'année 2020, avec une baisse de près de 725 000€, soit 25.44% entre 2019 et 2020.



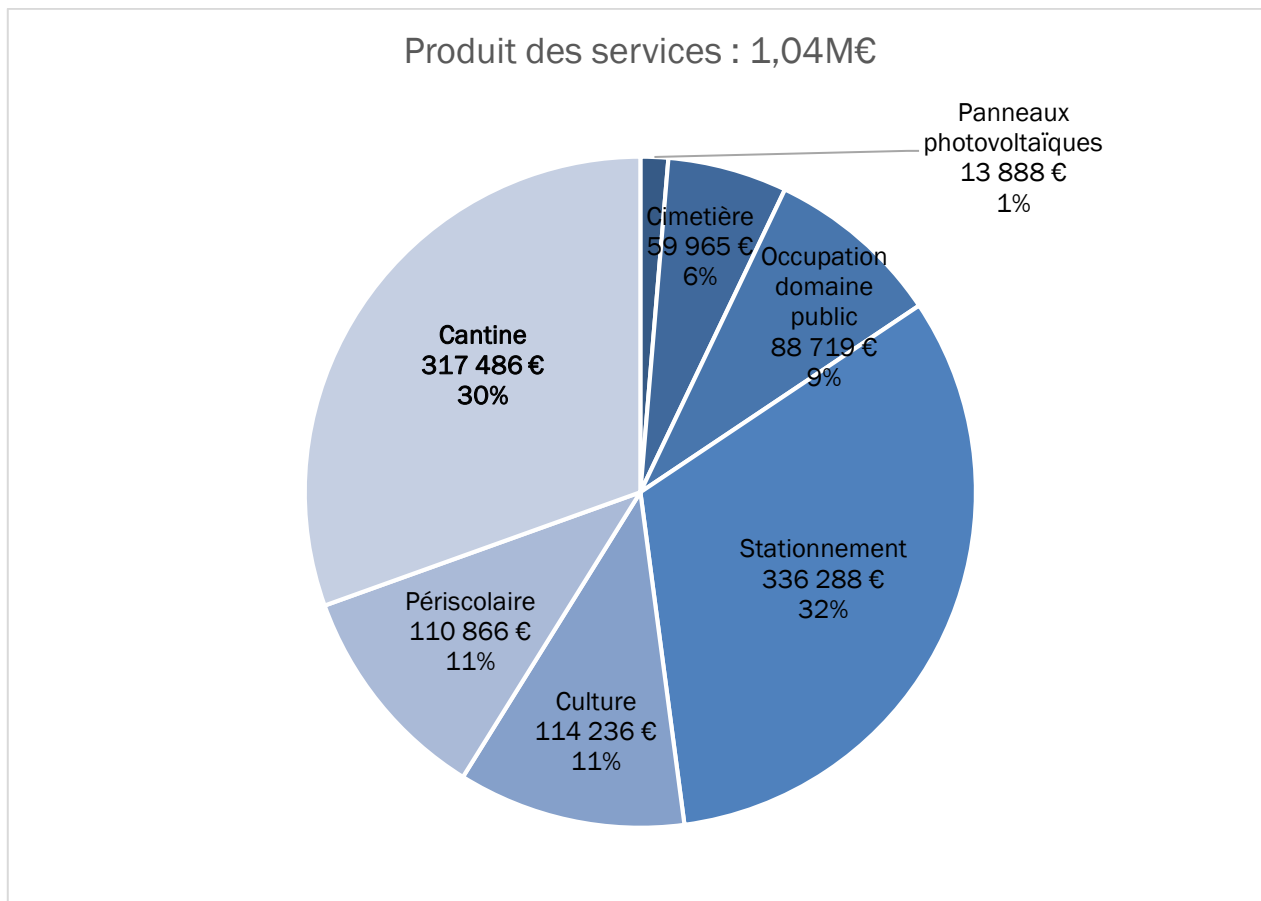
Pour moitié, cette baisse provient de l'impact « Covid » et se remarque sur le poste « produits des services ». C'est sur ce poste de recettes que l'impact de la crise sanitaire est le plus prégnant.

L'autre moitié se remarque sur le poste « remboursement de frais et charges de personnel ».

1.1.2.1 Produits des services : 1.04M€

Entrons maintenant dans le détail du chapitre 70, avec le produit des services, qui correspond à ce qui est effectivement facturé aux usagers. Il s'agit des repas au restaurant scolaire, du périscolaire (heures de service périscolaire et accueil de loisir), des services culturels (entrées aux spectacles, écoles d'art et de musique), du stationnement (horodateurs), de l'occupation du domaine public (marchés, halle, «étals, échafaudages) et des concessions au cimetière.

Pour 2020, le produit des services se décompose comme suit :



Comme expliqué précédemment, c'est sur ce poste que l'impact Covid se fait le plus ressentir. On constate en effet une baisse de près de 400 000€ en 2020 (-26%) par rapport à 2019.

Les prestations en direction de l'enfance et la jeunesse subissent la neutralisation de presque 2,5 mois de facturation dans le service restauration scolaire / périscolaire, ainsi que d'une fréquentation moindre sur la fin de l'année 2020 (-200 000€ au total sur l'année),

L'offre de service e matière culturelle et d'enseignement artistique sont impactés pendant les 2 périodes de confinement, avec 80 000€ de recettes en moins par rapport à l'année précédente.

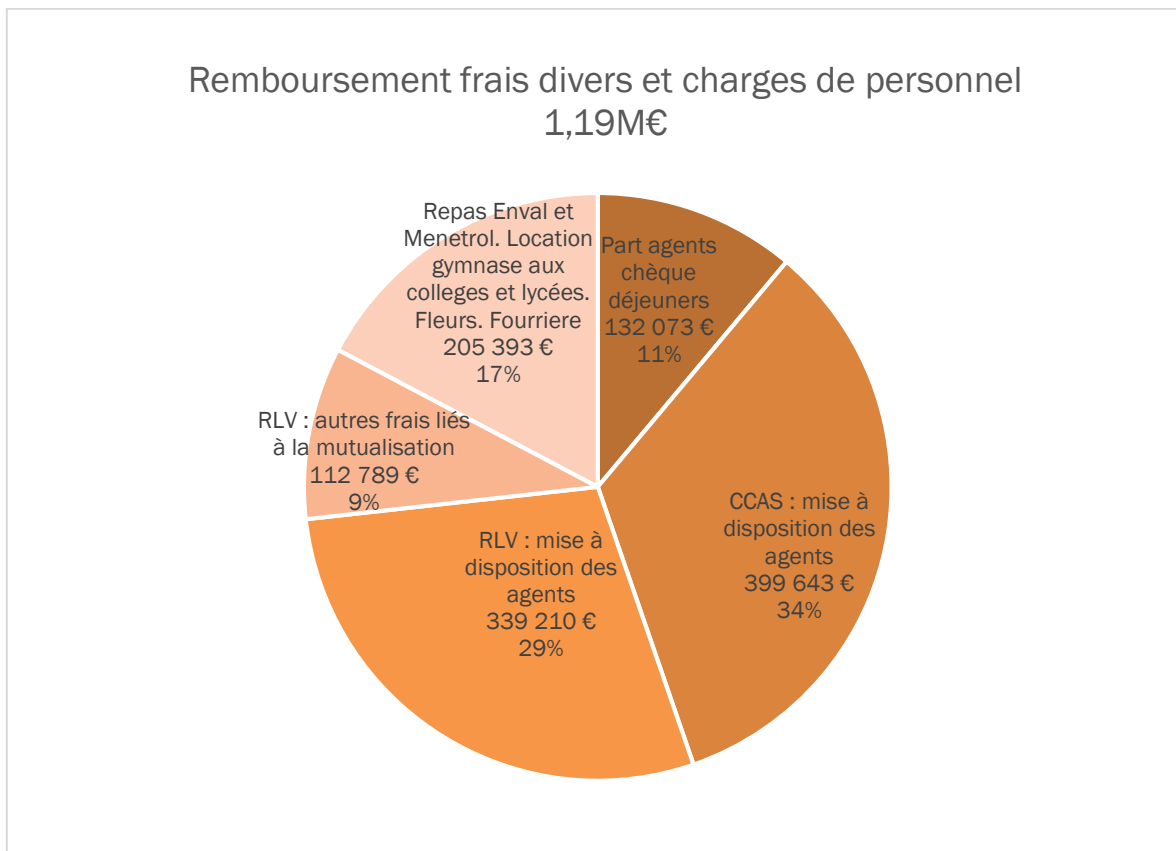
Au niveau du stationnement payant, on constate 150 000€ de recettes en moins, liées à l'instauration d'une première heure de gratuité depuis le 1^{er} novembre 2020, à la gratuité du stationnement pendant la durée du 1^{er} confinement, et à la gratuité de la zone jaune depuis mi-novembre 2020.

L'impact a été toutefois amoindri par le fait que la facturation des concessions funéraires et occupation du domaine public 4^e trimestre 2019 a été effectivement perçue sur janvier 2020. Pour les activités taxis, la totalité de l'année 2019 a été perçue sur 2020. Cela représente un total de 44K€.

A noter qu'il n'y a pas de facturation « Taxis / terrasses / étals / marché et halle » sur l'année 2020 (suppression des redevances par délibération pour l'année 2020).

1.1.2.2 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1.19M€

Continuons dans le détail du chapitre 70, avec le remboursement de frais divers et de charges de personnel. (Il est à noter que ce chapitre se distingue comptablement du chapitre 013 « remboursement assurance personnel » lié principalement aux remboursements d'assurances).



Remboursement de charges de personnel

Cette rubrique regroupe :

- La part des chèques déjeuners financée par les agents pour 132K€
- La mise à disposition du personnel communal pour le CCAS (le CCAS ne dispose pas de personnel propre, tel que prévu par la convention de 2016)
- La mise à disposition d'une partie du service des sports et du service des ressources humaines et un résidu de mutualisation des services techniques auprès de RLV

Remboursement de frais divers

Cette rubrique regroupe :

- La facturation des repas préparés par la cuisine centrale de Riom aux commune d'Enval et Menetrol (100K€)
- La location des gymnases aux collèges et lycées (62K€)
- Le service de production florale (6K€)
- La fourrière (30K€)
- Les autres frais liés à la mutualisation avec RLV (112K€) : achats de fournitures, utilisation matériel informatique...

Ce poste est en baisse.

En effet, la mise à disposition de personnel communal au service eau/assainissement n'apparaît plus (-100 000€) puisque la compétence a été transférée. Il s'agissait de la valorisation des heures de travail de personnel communal effectuant des missions (techniques ou administratives) pour le compte des budgets annexes eau et assainissement.

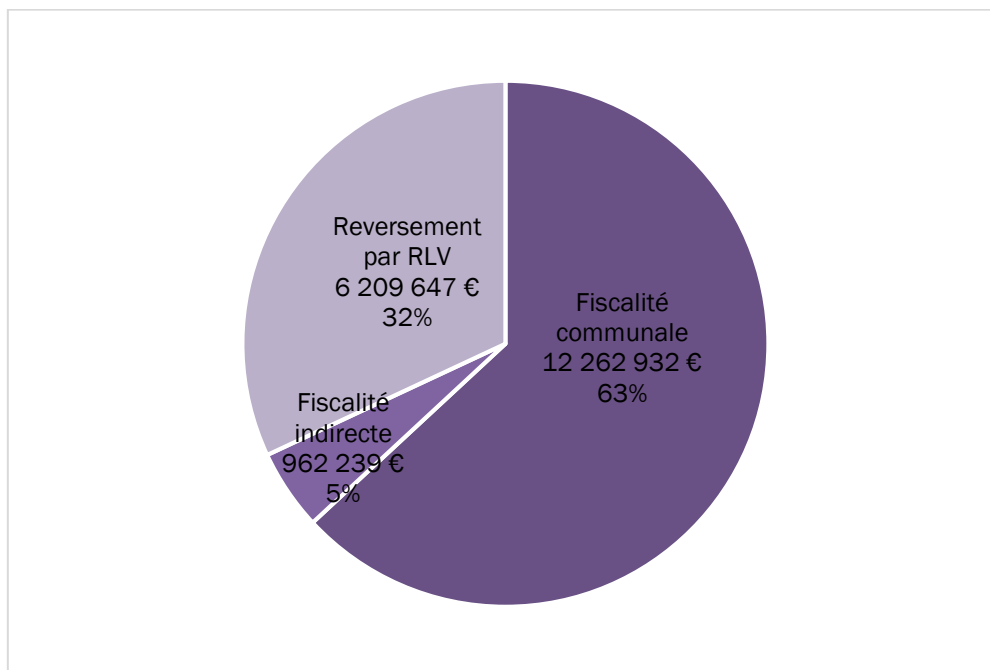
D'autre part, la démutualisation des services techniques de la ville auprès de RLV depuis mi 2019 (-115 000€ sur le CA 2020). L'effet se fait donc ressentir sur l'année 2020 complète.

La facturation de repas à Enval et Ménétrol diminue sur l'année 2020 (-30K€), du fait de la neutralisation de 2,5 mois de restaurant scolaire lié au confinement.

1.1.3 Ressources Fiscales : 19.43 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 73 du CA.

Les ressources fiscales restent la principale ressource de la commune et sont constatées en baisse. Ce poste est en diminution de 325 000€ (-1.65%) et peut se décomposer en 3 masses distinctes :



1.1.3.1 Fiscalité Communale : 12,2 M€

La collectivité a maintenu ses taux d'imposition inchangés. Pour la première fois et malgré la revalorisation automatique des bases¹ et malgré le dynamisme des bases taxables. Les produits de fiscalité communale sont en baisse de 144K€ soit -1.17%.

Cette baisse est principalement liée au départ de l'entreprise SEITA et à l'installation de l'entreprise Bacacier avec une assiette foncière différente.

La baisse du produit de taxe foncière pour la collectivité est d'environ 170K€ sur l'année 2020.

En parallèle, la recette de taxe d'habitation a augmenté de 57K€ et la taxe d'habitation sur les locaux vacants de 13K€.

On peut donc tout de même se demander pourquoi le dynamisme antérieur des recettes d'année en année ne se fait pas sentir (en moyenne entre 150K€ et 300K€ de recettes annuelles supplémentaires). Il semble que le dynamisme est normalement lié à la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives, elle-même liée au taux d'inflation. Or, l'inflation étant moins forte, mécaniquement la recette augmente de façon moindre. La question a été posée aux services de la DDFIP afin d'en comprendre exactement les tenants et aboutissants.

1.1.3.2 Reversement de Fiscalité : 6.2 M€

Ces transferts financiers correspondent majoritairement à la restitution par RLV de la taxe professionnelle (devenue Contribution Economique Territoriale) pour **4.9 M€**. Cette taxe était auparavant communale (jusqu'à la création de l'EPCI Rom Communauté) et depuis perçue par RLV afin d'assurer le financement de ses compétences. Le calcul de cette attribution de compensation est effectué au travers de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées CLECT. Cette restitution se calcule de la façon suivante : taxe professionnelle perçue par RLV pour le territoire de Riom - charges/produits transférés pour assurer les diverses compétences.

¹ Depuis le 1er janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au premier taux d'inflation annuel constaté (taux du mois de novembre), au lieu du taux d'inflation annuelle prévu par l'article 1518 bis du code général des impôts, issu de la loi de finances pour 2017).

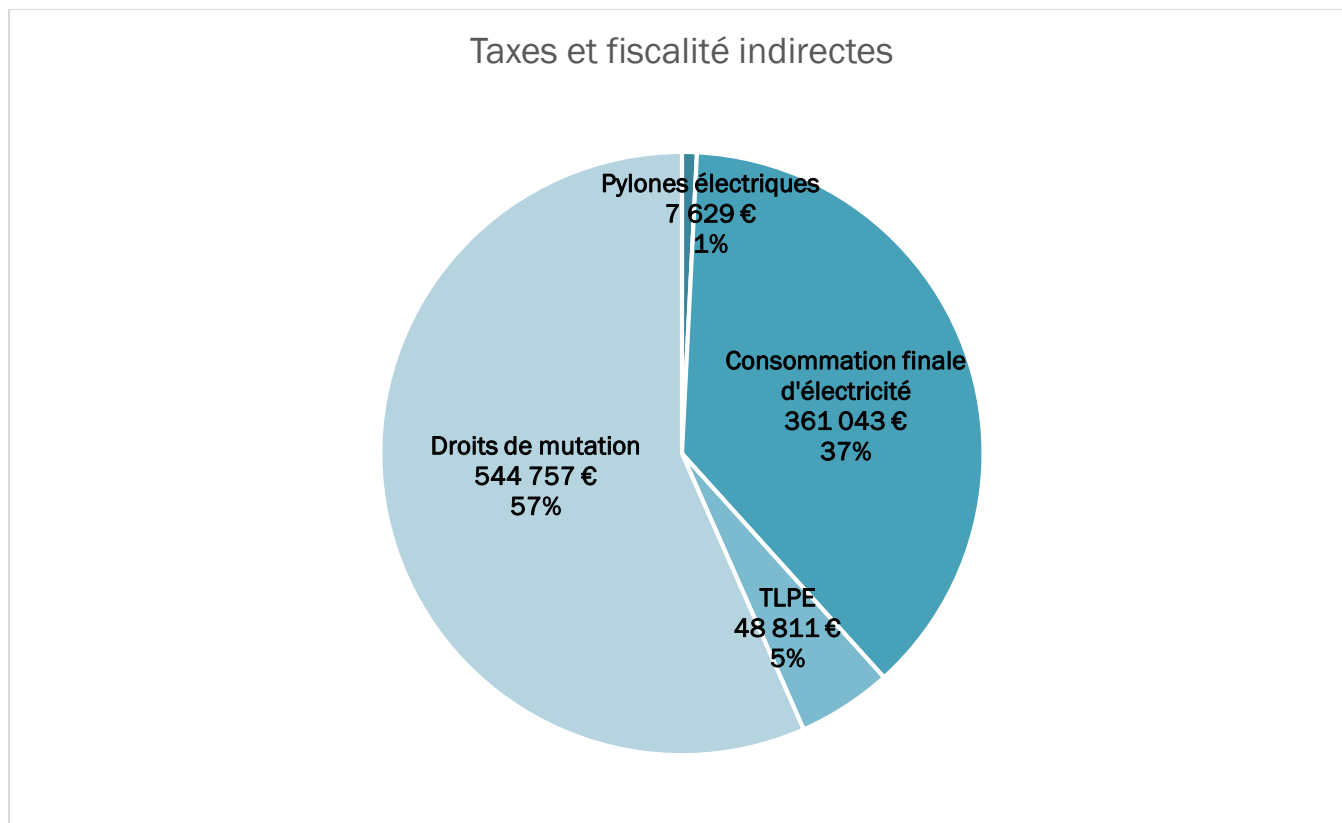
Cette restitution de taxe professionnelle est complétée par **1.26 M€** de dotation de solidarité communautaire. Cette dotation est facultative, instituée et fixée par le Conseil Communautaire.

Ces transferts sont stables depuis 2017. La commune restera attentive aux décisions que RLV pourrait être amené à prendre concernant ses relations financières avec ses communes membres.

1.1.3.3 Fiscalité indirecte : 0.96 M€

Ce poste regroupe :

- La taxe sur les pylônes électriques
- La taxe sur la consommation finale d'électricité
- La taxe locale sur la publicité extérieure
- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou taxe de publicité foncière



Une baisse de 180k€ est constatée sur ce poste entre 2019 et 2020, pour revenir à un niveau plus proche de 2018.

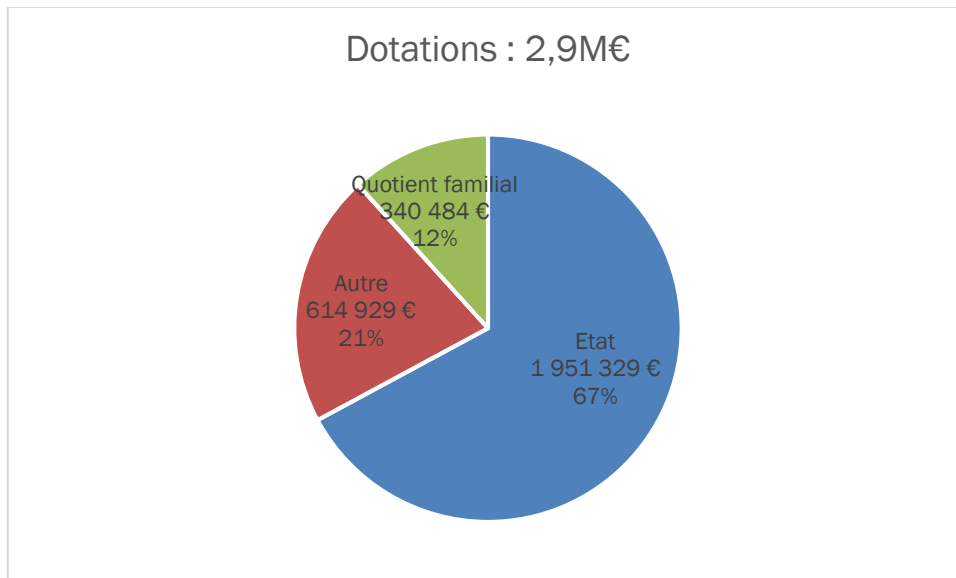
Cette baisse provient pour la majeure partie d'une diminution de 160K€ des droits de mutation (appelés communément « frais de notaire », dont une partie est reversée à la commune), du fait d'un marché immobilier ralenti sur 2020. Cette baisse provient d'autre part d'une diminution de 22K€ du produit de la taxe sur les emplacements publicitaires TLPE, suite à la mise en place par la Commune d'une exonération de 25% de la TLPE pendant la crise sanitaire.

1.1.4 Dotations et Participations : 2.9 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 74 du CA

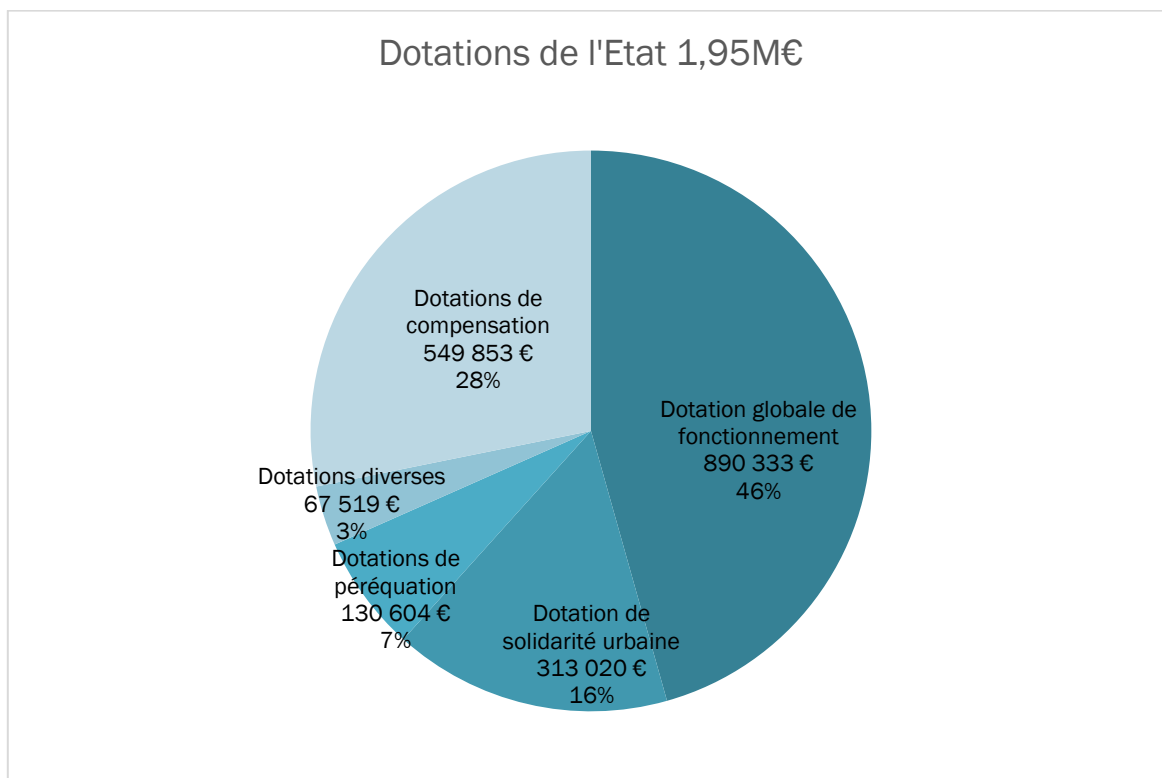
Ce poste connaît une légère baisse de 1.05%, soit -31 k€.

La répartition de ce poste se présente de la façon suivante :



1.1.4.1 Dotations et compensations de l'Etat : 1.95 M€ en hausse de 32K€

Une synthèse de ces dotations est présentée dans le graphique ci-dessous :



Les dotations de l'Etat sont passées depuis 2019 sous la barre de 2 M€ pour s'établir à 1.95 M€ en 2020, en légère hausse par rapport à 2019. Cette baisse était continue depuis 2014, exercice qui avait déjà subi une première baisse de 6.5%.

A titre de comparaison, les dotations perçues par la commune en 2020 s'établissent à 1.8M€ de moins qu'en 2013, soit -48%. Entre 2014 et 2020, cela représente une perte cumulée de 9.5M€ pour la collectivité (par rapport au niveau de 2013)

Cette cure de sevrage financier des communes vis-à-vis des dotations de l'Etat doit être riche d'enseignement et amène à avoir une attention toute particulière sur les autres recettes.

Même si l'enveloppe globale est « en hausse », il faut noter que la dotation globale de fonctionnement continue inexorablement de baisser pour s'établir à 890K€ (-46K€ par rapport à 2019, soit -5%).

Cette baisse est pour partie compensée par une hausse de la dotation nationale de péréquation (péréquation horizontale entre les communes plus ou moins riches) et la commune a perçu 130K€ à ce titre en 2020, soit +21K€ par rapport à l'année précédente. Et également compensée par la dotation de solidarité urbaine qui progresse tout de même légèrement (+19K€)

L'allocation de compensation de taxe d'habitation augmente quant à elle de 30K€.

Les dotations diverses regroupent la dotation des permanents syndicaux, le FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement, la dotation de recensement et la dotation « passeports et cartes d'identité ».

1.1.4.2 Autres organismes : 614 K€

Ce poste de recettes est principalement composé des subventions de la caisse d'allocations familiales à hauteur de 436 k€, soit une hausse de 67K€, pour revenir à un niveau proche du CA2018.

Ces subventions sont versées pour l'exercice des missions : prestations périscolaires accueil de loisirs (PSEJ et PSO). Le montant versé en 2020 est lié aux prestations effectivement réalisées sur 2019. Il augmente du fait d'un volume de prestations supplémentaires, et du fait de recettes de la fin 2019 perçues sur 2020.

Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est en hausse par rapport à 2019, pour s'établir à 35K€. La redevance pour les panneaux Decaux est quant à elle stable pour 25K€.

Viennent ensuite par ordre de contribution le fonds d'amorçage des rythmes scolaires à hauteur de 79 k€ (+6K€) ainsi que le remboursement d'une partie de la rémunération du chargé de mission cœur de ville pour 25K€, puis des subventions pour l'organisation des élections municipales à hauteur de 10K€. Enfin, une subvention de 1680€ par RLV pour l'organisation d'une manifestation périscolaire.

Les saisons culturelles, reconnues « scènes régionales » sont par ailleurs soutenues par la région à hauteur de 30k par an. Cette subvention apparait toutefois en négatif sur 2020 car le rattachement 2019 n'a pas été comblé.

Le département participe aussi à cet effort en consacrant par exemple 8k€ aux saisons culturelles tandis que la DRAC y consacre 6K€ pour l'organisation de cours et jardin.

1.1.4.3 Valorisation quotient Familial : 340k€

Ce poste, en baisse de 160 k€, représente la matérialisation comptable de l'effort consenti par la collectivité au titre de la politique de quotient familial appliquée à la tarification communale. Il est matérialisé au travers d'une recette de fonctionnement et d'une dépense de fonctionnement pour le même montant, et sert à faire ressortir l'effort communal.

La diminution de cette valorisation est liée principalement à la neutralisation de près de 2.5 mois de tarification des services enfance.

L'inscription de ce montant au budget 2020 a été effectuée lors du vote de la décision modificative n°5 en décembre 2020.

1.1.5 Produits de gestion courante 125 k€

Cette rubrique correspond au chapitre 75 du CA

Cette rubrique est en baisse de 16.81%

Elle regroupe :

- ✓ des loyers à hauteur de 19 k€, en baisse par rapport à 2019 suite aux mouvements de locataires (Relais d'Assistantes Maternelles et EFCAM)
- ✓ et le reversement de charges locatives par l'EPF SMAF de 6k€.

1.1.6 Produits Exceptionnels 70 k€

Cette rubrique correspond au chapitre 77 du CA

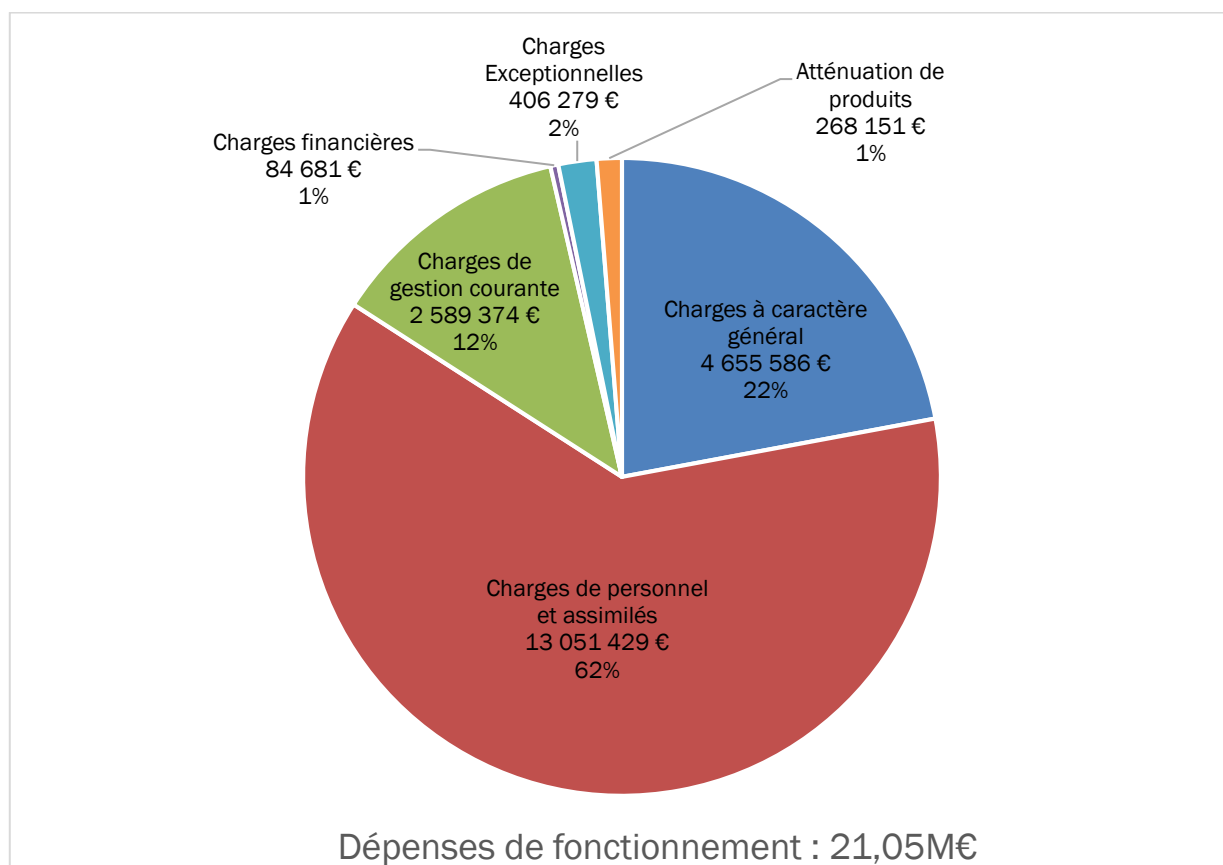
Ce poste regroupe les annulations de mandats à hauteur de 10k€, 45 k€ de remboursement d'assurances et 5k€ de cessions diverses (biens mobiliers).

Pour information et comme indiqué en introduction les cessions foncières sont neutralisées à hauteur de 710K€ pour être évoquées en section d'investissement.

1.2 Dépenses de fonctionnement : 21.05 M€, stable

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent à 21.05 M€ contre 21.11 M€ en 2019 soit une quasi stabilité.

Ces dépenses représentent un ratio de 1 063 €/habitant.

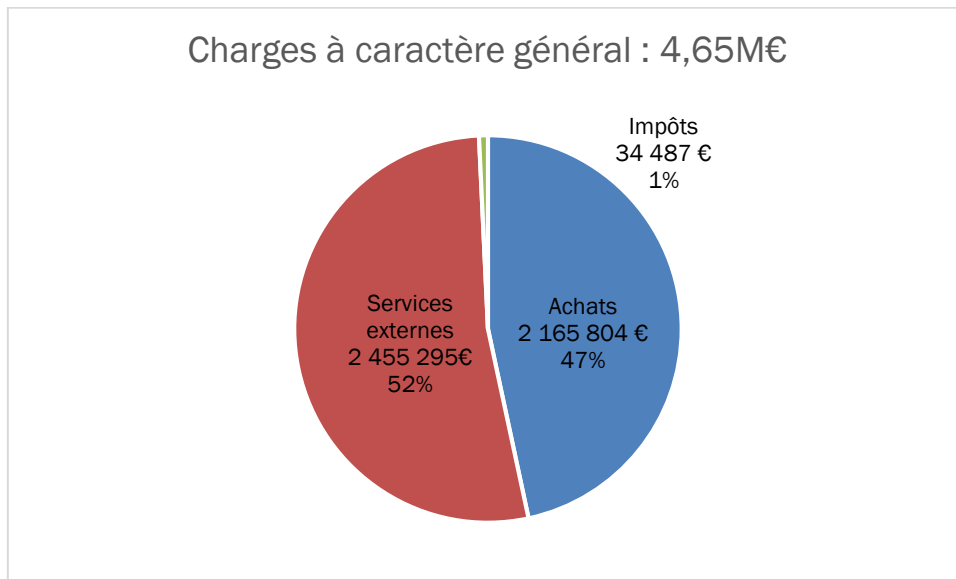


1.2.1 Charges à caractère général : 4.65 M€ en baisse de 1.67%

Cette rubrique correspond au chapitre 011 du CA

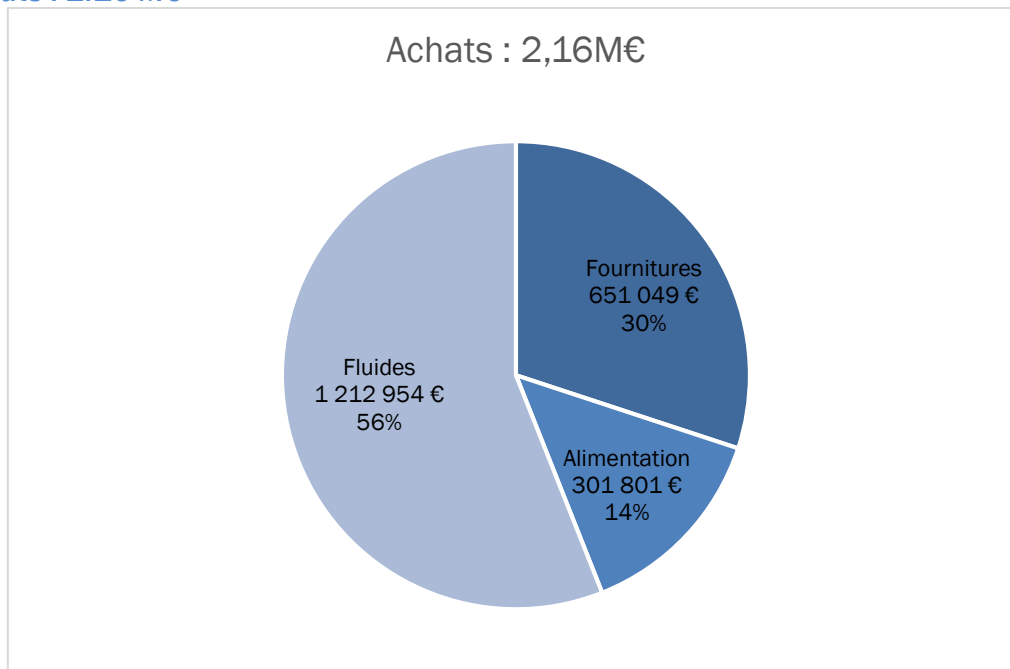
Ce poste constitue le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité et de ses différents services.

Il se monte à 4.65 M€ en 2020 et les principaux éléments constitutifs de ce poste sont les suivants : **services externes (2,4M) et achats (2.1M).**



Ce poste est en diminution de 80 k€, soit 1.67% par rapport à 2019, dont une baisse de 117 k€ du poste service externe, minorée par une hausse des achats de 40K€.

1.2.1.1 Achats : 2.16 M€

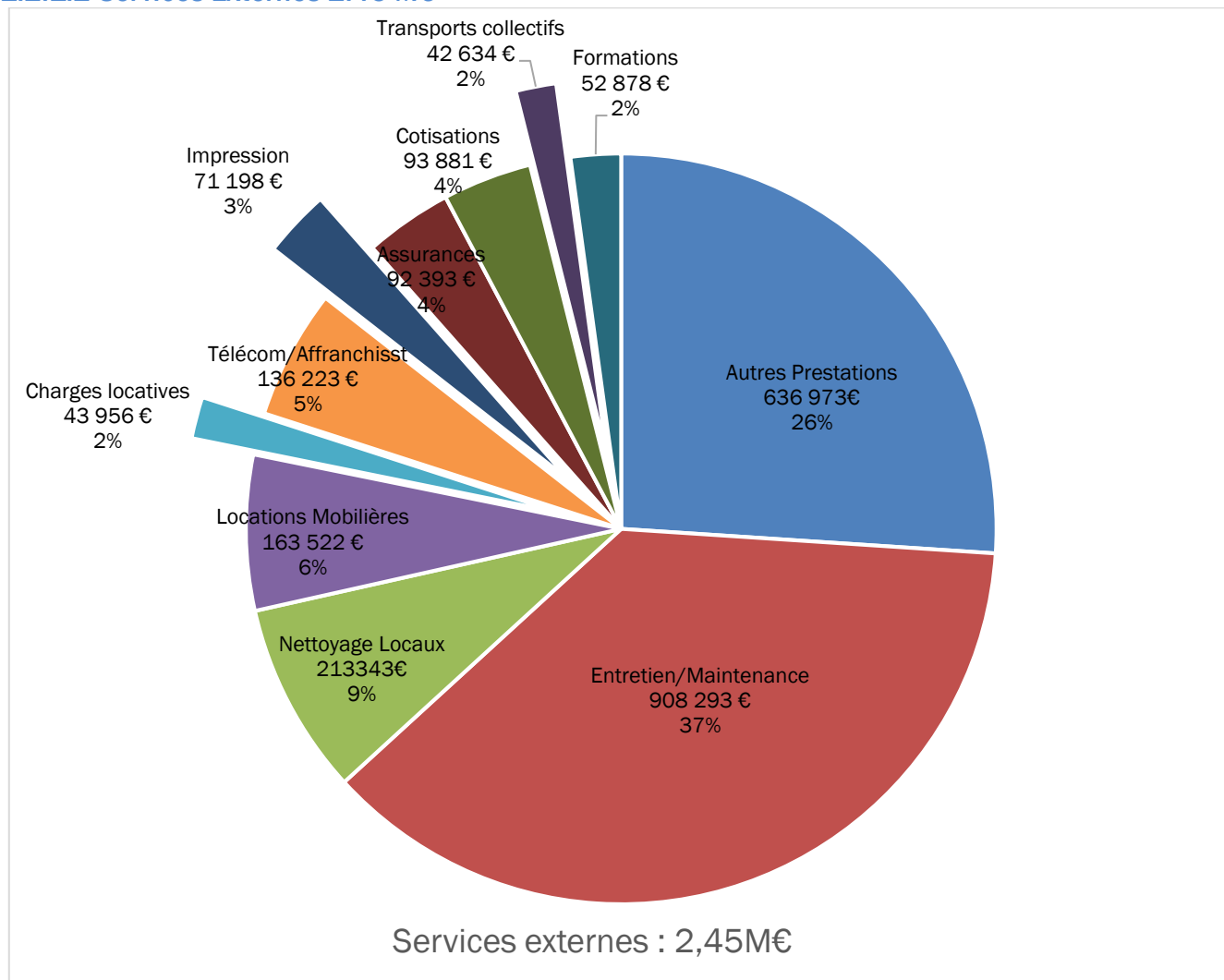


Ce poste connaît une hausse de 40k€ qui se décompose de la façon suivante :

- Une baisse de 95K€ du poste alimentation, liée à l'arrêt du fonctionnement de la restauration scolaire pendant la période du premier confinement.
- Une hausse de 90K€ des fluides, liée au poste énergie/électricité. C'est d'une part lié à une facture de 2019 reçue en 2020 pour l'éclairage public (40K€), et d'autre part à l'augmentation des prix unitaires. Si le prix du gaz est resté stable sur 2020, du fait du gel des hausses de taxes suite au mouvement des gilets jaunes, les hausses de taxes ont été maintenues sur l'électricité (acheminement et capacité).
- Si la crise sanitaire a conduit à réduire l'usage des énergies dans les bâtiments inoccupés pendant le premier confinement, les protocoles d'aération renforcés conduisent eux à une consommation plus importante.

- Au niveau des fournitures, le poste est en hausse de 55K€ En effet, si les lignes sont globalement en baisse du fait de la limitation des activités, on constate une hausse de 75K€ de la ligne « autres fournitures » qui correspond aux « achats Covid » : Masques, gel hydroalcoolique, désinfectants.

1.2.1.2 Services Externes 2.45 M€



Ce poste connaît une baisse de 117K€ par rapport au réalisé 2019, notamment suite à :

- Poste autre prestations : -96K€. Cette baisse est principalement liée à une moindre dépense au niveau des saisons culturelles et des fêtes et cérémonies au vu du contexte ayant conduit à des annulations.
- Voyage et déplacement -10K€, transports collectifs -26K€. C'est lié au contexte
- Nettoyage des locaux, -7€. C'est lié à la diminution de la fréquence de certaines prestations pendant le premier confinement (fermeture de certains établissements)
- Locations mobilières et charges locatives -50K€

En parallèle, le poste entretien et maintenance augmente de 50K€, du fait notamment de l'externalisation de travaux réseaux et voirie, ainsi que du glissement d'une facture de prestations 2019 mandatée en 2020.

1.2.1.3 Impôts 34 k€

Cette rubrique, en baisse, retrace principalement les taxes foncières dont la commune est redevable. La commune est en effet redevable de cette taxe pour les propriétés non affectées à des services publics administratifs. Il s'agit principalement de la halle, de la supérette Couriat, et du centre aéré de Loubeyrat.

1.2.2 Charges de personnel : 13.05 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 012 du CA

Les dépenses de personnel constituent et de loin le premier poste des dépenses de fonctionnement avec 13.05M€, en lien avec le niveau de services apporté par la commune à ses citoyens.

Ce poste connaît une légère baisse de 0.78% entre 2019 et 2020. Cette baisse malgré l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité et de la mise en place d'une prime Covid pour les agents les plus exposés, montre un réel et rigoureux effort de gestion, pour piloter ce poste de dépenses capital.

Toutefois, cette appréciation doit rester prudente dans la mesure où le quasi maintien du niveau de charge est en partie dû à l'effet conjoncturel de vacance de plusieurs postes lors de mouvements récents de mutation, et à l'effet fermeture de certains équipements du fait de la crise sanitaire. D'autre part, la mise en place d'une prime de précarité pour les agents en CDD de moins d'un an à compter du 1er janvier 2021 viendra naturellement augmenter ce poste de dépense.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210203A-AU
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

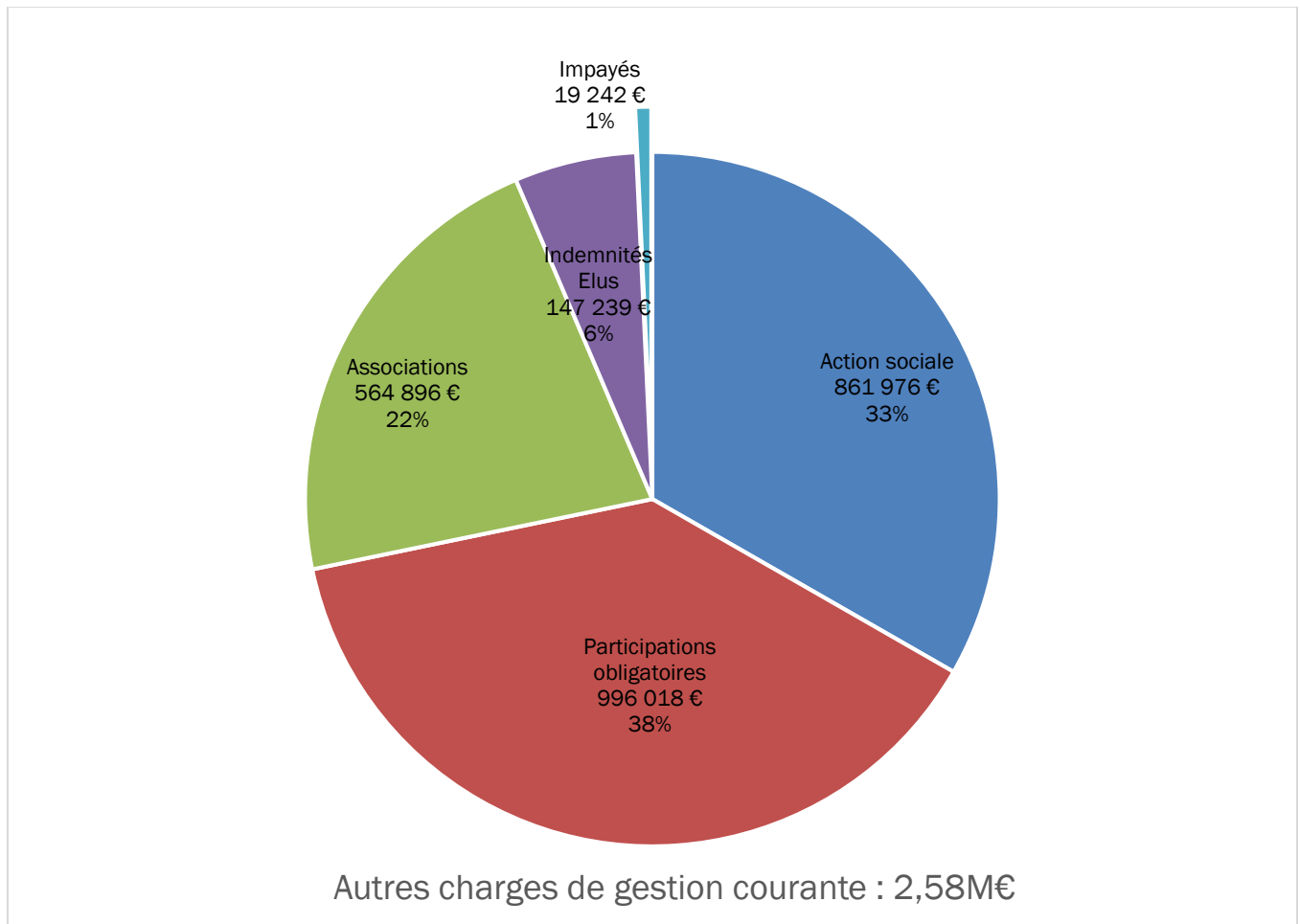


Commune de 

1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2.58 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 65 du CA.

Ce poste est en baisse de 8.36% (-263K€) et se décompose comme suit :



1.2.3.1 Participations obligatoires : 996 k€

Ce poste se monte en 2020 à 996 k€.

Il regroupe la contribution au SDIS pour 661K€ et la participation OGEC pour 306K€

1.2.3.2 Associations 564k€

Ce poste valorise le soutien financier direct de la commune aux associations en baisse de 65k€ par rapport à 2019.

Cette baisse tient compte d'une moindre consommation des crédits en fonds d'initiative et subventions, suite à l'annulation de nombreux évènements. Et ceci malgré un accompagnement exceptionnel au travers d'un fonds de soutien pour les associations en difficulté pour boucler les budgets 2020 du fait du Covid : 7800€ versés sur l'année.

Afin de mesurer l'importance de l'effort de la collectivité en direction des associations, il est à noter qu'aux subventions directes s'ajoutent les prestations en nature en provenance de la collectivité, dont les associations bénéficient au quotidien : mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides prêts de matériels et prestations diverses.

1.2.3.3 Action Sociale : 861K€

Ce poste est en baisse de 117K€.

Ce poste de dépense recouvre :

- ✓ la subvention d'équilibre de 125K€ allouée au CCAS, en hausse de 28K€ principalement dûe à une investissement amoindrie en 2019 par des jeux d'écriture comptable sur le budget du CCAS (reprise de 50% de l'investissement en fonctionnement en 2019 par le CCAS). Le montant effectivement versé

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210203A-AU
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

en 2020 a tenu compte du besoin, réajusté à la baisse dans le courant de l'année suite à suppression de prestations interdites par le contexte sanitaires (activités en groupe...)

- ✓ ainsi que la traduction financière des coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la commune à hauteur de 396 k€, en hausse de 36K€ par rapport à 2019.
- ✓ et enfin la valorisation de la politique du quotient familial à hauteur de 340 k€, en diminution de 160 k€ comme expliqué plus haut. Pour rappel cette charge est neutralisée en recette de fonctionnement comme évoqué au paragraphe 1.1.4.3.

1.2.4 Charges financières : 84 k€, en baisse de 21.95 %

Il s'agit des intérêts de la dette. Le capital apparaît quant à lui en section d'investissement.

Les intérêts de la dette contractée par la commune sont en baisse de 21.95 % en 2020 compte tenu :

- de l'évolution favorable du profil de taux des emprunts de la collectivité. Les emprunts à taux variables bénéficient en effet du contexte monétaire favorable.
- du faible endettement de la commune et du profil d'extinction des emprunts.

1.2.5 Charges exceptionnelles : 406 k€

Ce chapitre, certaines années peu significatif, est très fluctuant par nature.

Pour 2020, il concentre principalement les écritures liées au transfert de la compétence eau / assainissement à RLV : transfert de la moitié des excédents de fonctionnement pour 394K€.

Il regroupe également les annulations de titres pour 3 k€.

Enfin 8K€ concernent les remboursements des usagers des services culturels suite à l'annulation des cours des écoles d'arts ainsi que des spectacles de la saison accès soirs.

1.2.6 Atténuation de produits : 268 k€

Il s'agit principalement du FPIC, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales – à hauteur de 250 k€ et des dégrèvements de taxe d'habitation concernant les locaux vacants à hauteur de 18 k€.

Ce poste est en baisse de 30k€, suite à une diminution de la participation de la commune au titre du FPIC.

La charge de ce fonds de péréquation est en effet répartie entre la communauté d'agglomération et les communes membres.

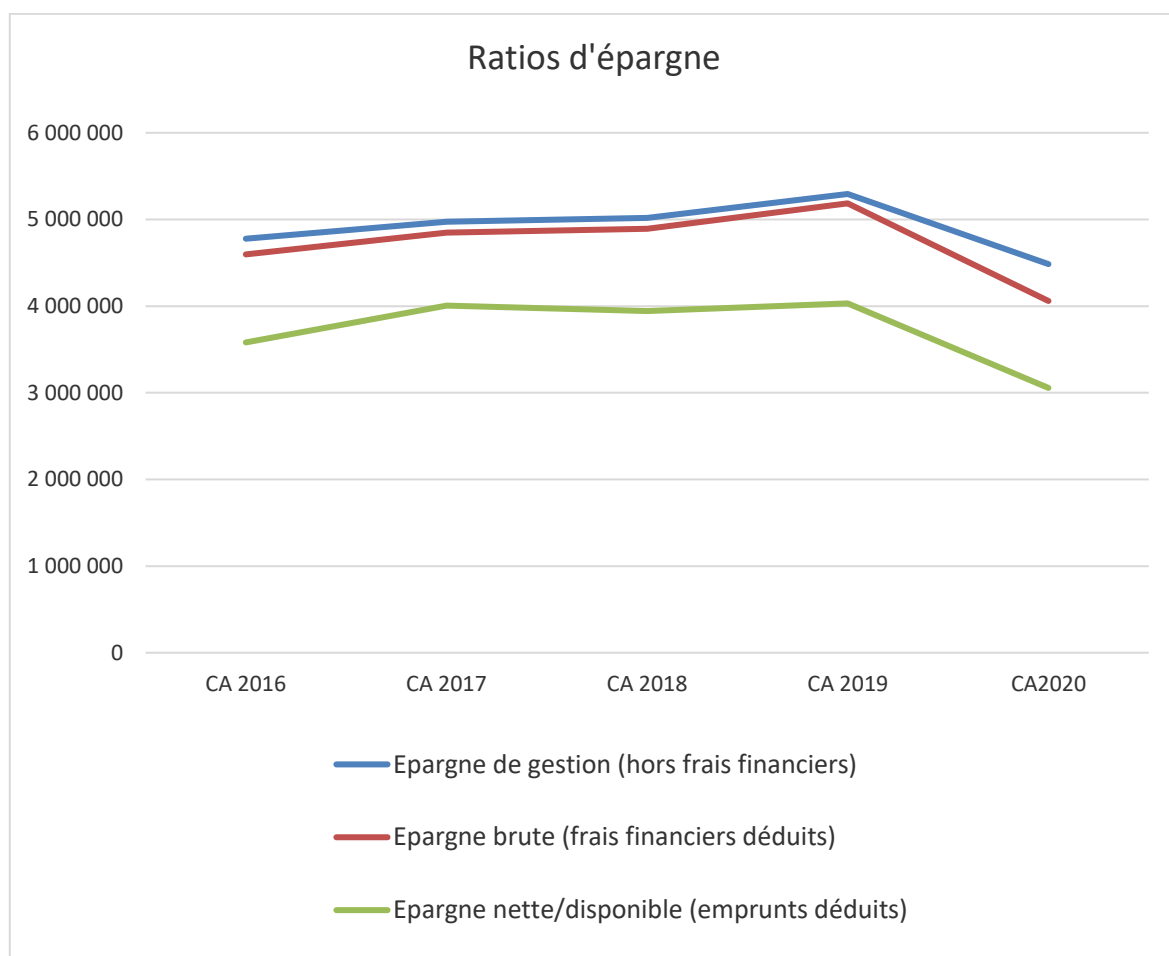
Après une période de neutralisation due à la fusion des trois anciennes intercommunalités, 2019 a vu la prise en compte du coefficient d'intégration fiscale de la nouvelle entité récemment créée, avec un effet favorable au bloc communal dans la répartition.

1.3 Ratios d'épargne

Ces ratios avaient été présentés une première fois lors du Rapport d'orientation budgétaire, mais sur la base des prévisions de compte administratif 2020. Les chiffres ont donc évolué, avec une amélioration par rapport au prévisionnel.

Néanmoins, si l'épargne de la collectivité s'était régénérée entre 2018 et 2019, l'année 2020 tout à fait particulière fait opérer un décrochage aux ratios d'épargne.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA2020	Evolution 19/20
Epargne de gestion (hors frais financiers)	4 778 829	4 973 329	5 017 199	5 293 858	4 484 645	-15,29%
Epargne brute (frais financiers déduits)	4 596 915	4 847 542	4 893 516	5 185 605	4 058 981	-21,73%
Epargne nette/disponible (emprunts déduits)	3 580 638	4 004 345	3 941 383	4 031 204	3 055 858	-24,19%



Epargne de Gestion

L'épargne de gestion est la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses. C'est ce qu'on appelle l'autofinancement. La bonne gestion au niveau du fonctionnement permet de garantir des marges de manœuvre.

En 2020, la forte diminution de nos recettes contribue à une diminution estimée notable de 800K€ (-15.29%) de

Accusé de réception
063-216303006-20210208-DELIB210203A-AU
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

A noter que cette chute a été freinée par l'intégration des résultats des budgets eau et assainissement qui apparaît favorablement à la commune d'un point de vue comptable.

Nos ratios d'épargne avaient opéré un fort décrochage entre 2014 et 2015, du fait de la cure d'austérité imposée aux collectivités et de la diminution drastique de la dotation globale de fonctionnement. Depuis 2016, l'épargne de gestion est contenue.

Epargne brute

Avant de financer l'investissement, l'épargne de gestion doit commencer par couvrir les frais financiers.

En retranchant les frais financiers (= les intérêts de la dette) à l'épargne de gestion on obtient l'épargne brute. La diminution des charges d'intérêt liée à l'extinction progressive des emprunts devrait normalement permettre de limiter le phénomène de baisse initiée par l'épargne de gestion.

Néanmoins, pour une transparence complète cette épargne est également retraitée des produits et charges exceptionnels. Ainsi, la dépense exceptionnelle « reversement de la moitié des excédents de fonctionnement des budget eau / assainissement à RLV » vient ici minorer l'épargne brute. Cela explique donc pourquoi l'épargne brute diminue plus fortement que l'épargne de gestion.

Epargne nette disponible

La dernière étape avant de pouvoir « disposer » de cette épargne est de rembourser le capital des emprunts.

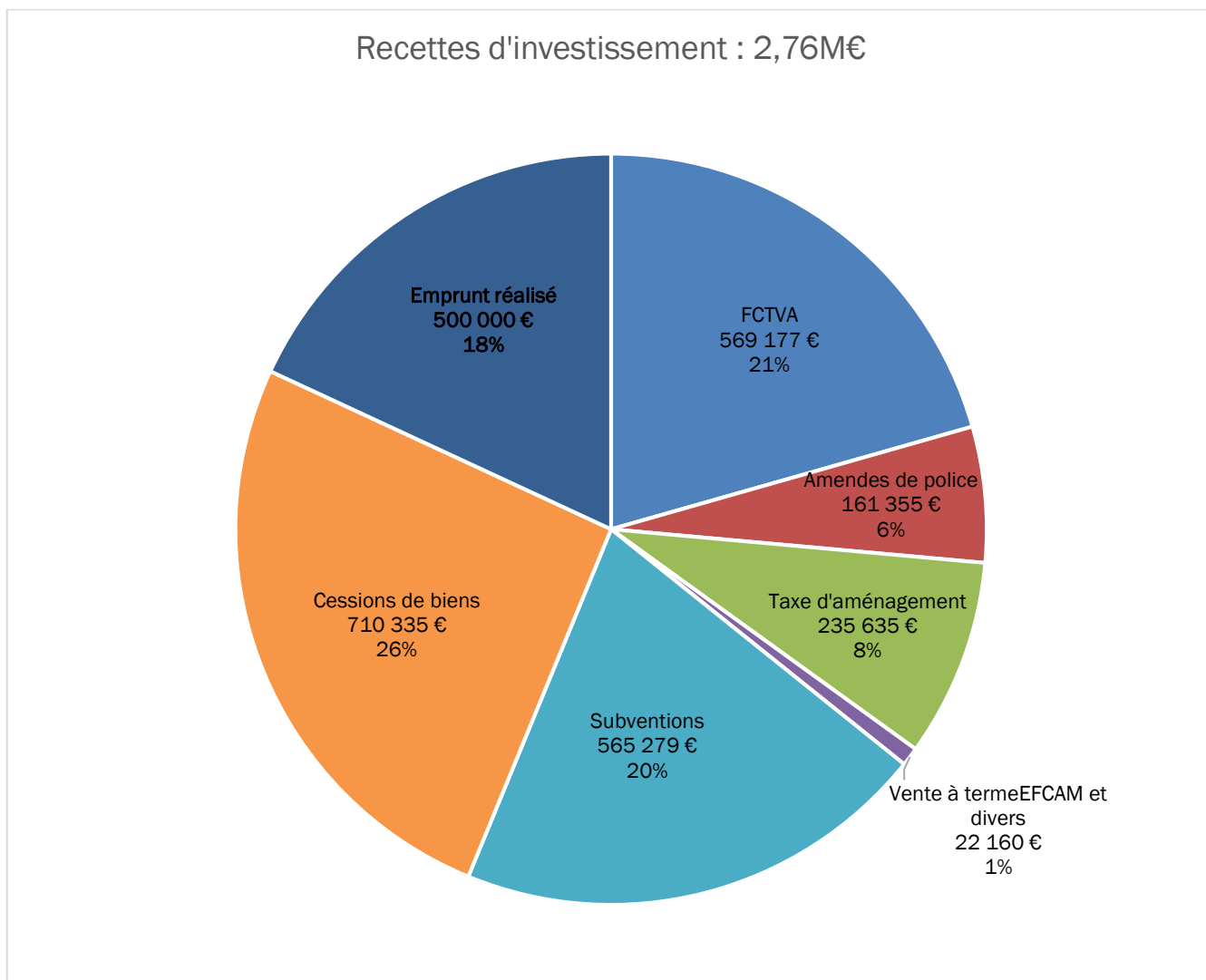
Une fois le capital annuel déduit, la collectivité dispose de l'épargne nette, disponible pour financer ses investissements.

Il convient de prendre en considération la baisse constante de nos capacités d'autofinancement de l'investissement depuis 2014 et la cure d'austérité imposée aux collectivités.

L'épargne de la section de fonctionnement sert à financer l'investissement, cela représente notre capacité d'autofinancement.

2. Section d'investissement

2.1 Recettes d'investissement 2,76 M€



Les recettes d'investissement se montent à 2.76 M€ en 2020, en baisse de 15% par rapport à 2019, du fait de la fin de réalisation des projets de la mandature et du contexte de la crise sanitaire.

2.1.1 FCTVA : 570 k€

Le FCTVA 2020 connaît une forte baisse de 230K€ soit -40% mécaniquement engendrée par le volume de notre investissement de l'année précédente, d'autant plus qu'il a été réalisé pour partie sous forme de fonds de concours, pour lequel il n'y aura donc pas de versement de FCVA en n+1. Une régularité dans le portage en maîtrise d'œuvre des dépenses d'investissement permet de lisser cet effet.

2.1.2 Subventions : 565 k€

Ce poste est en hausse avec un montant de subventions encaissées passant de 373 k€ en 2019 à 565K€ en 2020. Leur versement se fait en fonction de l'avancement des projets avec un solde en fin d'opération.

Il est à noter que la fin de l'éligibilité de la commune à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à compter de 2021 diminue toutefois les possibilités de financements extérieurs.

Accusé de réception en préfecture
063-2469300820240204-2021-02031-AU
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

Voici les principales subventions reçues :

Subvention conseil régional rexy	81 000€
Subvention conseil régional Skate park	50 000€
Subvention conseil départemental tour de l'horloge	5 057€
Subvention DRAC Eglise Marthuret collatéraux	24 525€
Subvention DRAC rénovation tour de l'horloge	10 115€
Subvention DRAC rénovation tour de l'horloge	62 658€
DSIL toitures R Cassin	25 560€
Fonds mobilités actives RD 2029	29 775€
Subvention SIEG	9 255€
Subvention CAF travaux Loubeyrat	12 000€
Dotation équipement des territoires ruraux M GENEST	127 480€
Dotation équipement des territoires ruraux façade maison des asso	16 951€
Dotation équipement des territoires ruraux Rexy	94 500€

2.1.3 Taxe d'aménagement : 235 k€

La taxe d'aménagement connaît une baisse de 90K€ soit -38.5% liée au rythme des programmes de construction en cours sur la commune, ralentis notamment par cette année particulière. C'est par nature une recette fluctuante.

2.1.4 Cessions : 710 M€

Les cessions se sont principalement concentrées sur deux opérations immobilières à savoir la bibliothèque pour 480 000€ et les parcelles front de gare pour 185 000€.

L'ensemble de ces cessions a fait l'objet de délibérations préalables du conseil municipal.

La vente de la parcelle AFU des Martres prévue au BP 2020 a bien été réalisée cette année (signature de l'acte) mais l'encaissement de la vente sera effectif sur 2021.

Les autres cessions annoncées au BP ont pris du retard indépendamment de la volonté de la commune et des porteurs de dossiers mais sont toujours en cours (Maison médicale, Couriat, Caserne Vercingétorix)

Ce poste de recettes est par définition volatil et non pérenne.

2.1.5 Amendes de police : 160 k€

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article [L2334-24](#) du CGCT).

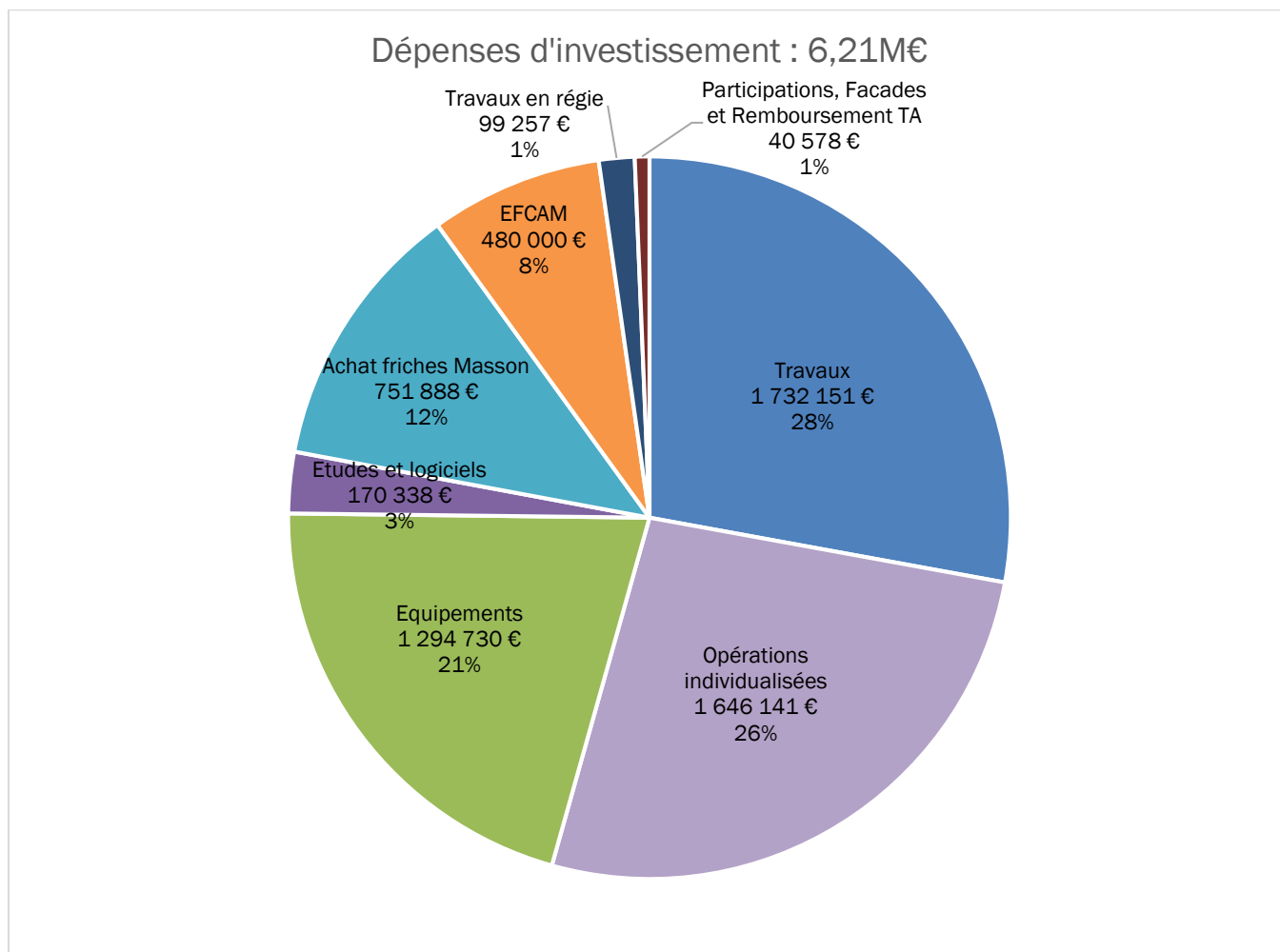
La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Ce poste est en diminution de 15K€ entre 2019 et 2020 soit -9.5%. C'est lié au rythme de verbalisation par la police nationale sur le territoire de la collectivité.

2.2 Dépenses d'investissement : 6.2 M€

Pour l'année 2020, les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 215 270€ hors remboursement de la dette. A noter que 1.34M€ d'investissements sont reportés en 2021 (ce sont des sommes qui ont été engagées juridiquement en 2020 par le biais d'un acte d'engagement par exemple, mais dont la facture nous parviendra en 2021).

Tous les montants notés sont TTC.



La répartition des investissements au niveau des différents chapitres apparaît très différente en 2020 par rapport à 2017, 2018 et 2019. En effet, la construction des jardins de la culture dans les locaux de l'ancien couvent a été portée par RLV, et la commune a ensuite contribué au travers d'un fonds de concours (chapitre 20 « immobilisations incorporelles »)

Les remboursements de dette en capital s'élèvent à 1.03 M€ en 2020. Ils n'apparaissent pas dans le diagramme ci-dessous pour une meilleure lisibilité de ce que la collectivité a effectivement réalisé.

Les dépenses d'investissement 2020 dépassent légèrement les 6.2 M€ selon la répartition ci-dessous.

Pour l'année 2020, le taux de consommation par rapport au BP 2020 est de 61%

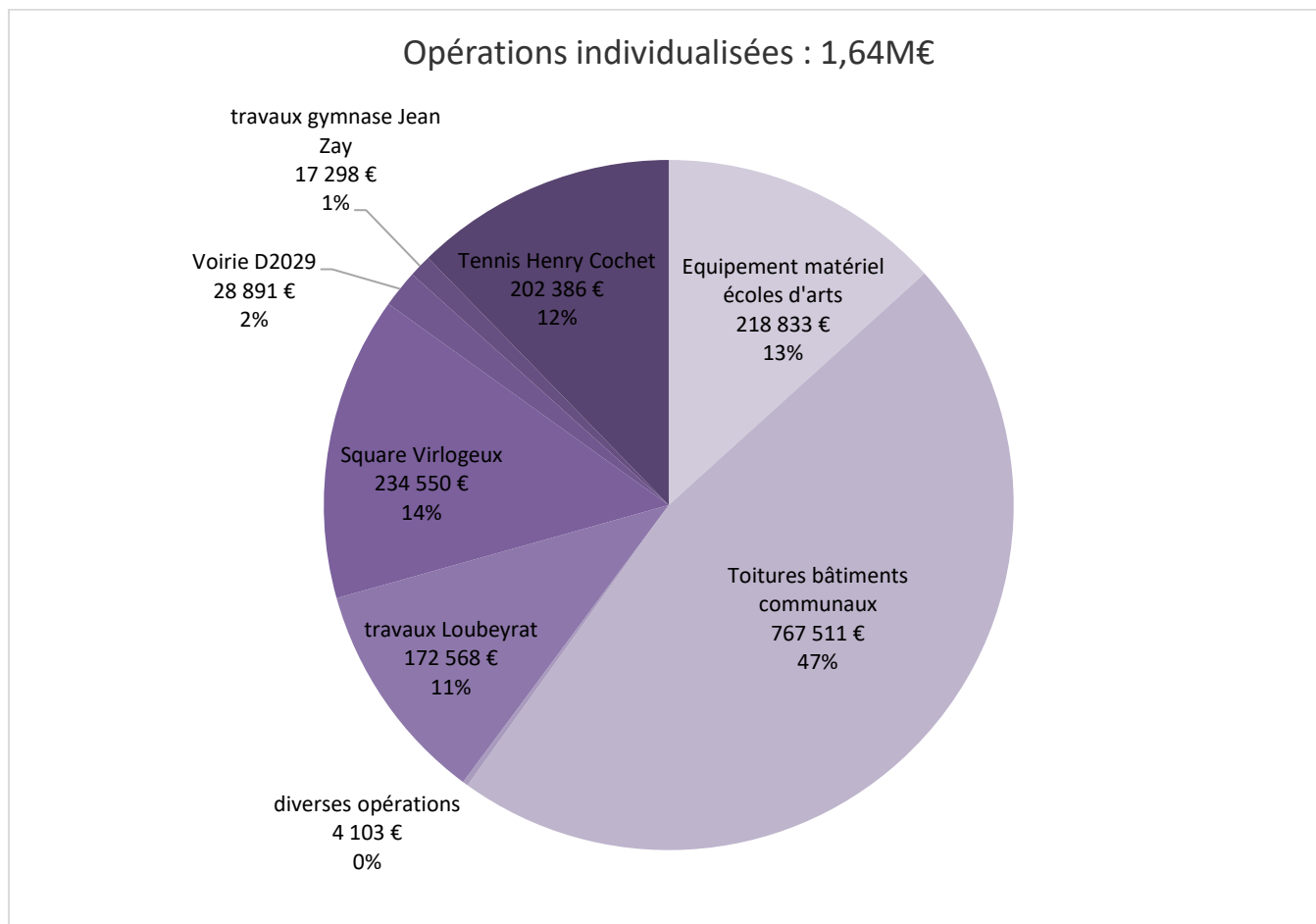
Ce taux de réalisation, dans la moyenne des années antérieures, a pu être maintenu par une réorientation des crédits en cours d'année pour tenir compte du nouveau contexte : modification de calendrier des partenaires publics et privés (rue Versepuy par exemple), acquisitions informatiques supplémentaires, acquisitions foncières. Certains travaux ont par ailleurs dû être décalés pour permettre la réalisation optimisée de la saison estivale des commerces de centre-ville (Tour de l'Horloge).

Le poste « EFCAM » vient compléter les dépenses d'investissement pour 480 000€. Il s'agit de constater la créance que l'EFCAM a envers nous, dans le cadre de la vente à terme.

2.2.1 Investissements sous forme d'opérations individualisées : 1,64M€

Nous débutons la présentation des investissements par les opérations individualisées.

Dans le budget, ces opérations sont distinguées comptablement des autres dépenses d'investissement. Elles font l'objet de lignes spécifiques, et sont « détachées » du budget général. Une éventuelle modification à la hausse des opérations individualisées en cours d'année doit impérativement faire l'objet d'une décision modificative.



7 opérations individualisées d'investissement ont connu une avancée significative en 2020.

Le programme de rénovation des toitures est pleinement lancé. En 2020, les rénovations ont principalement concerné le groupe scolaire René Cassin (450K€) et le groupe scolaire Jean Moulin (258K€).

L'inauguration des écoles d'arts en 2020 a nécessité l'acquisition de matériel afin de finaliser cet équipement d'envergure : 68K€ d'équipements informatiques, 60K€ de mobilier et 91K€ de matériels. Il s'agit ici non pas de travaux mais bien d'équipements.

Les courts extérieurs du Tennis Henry Cochet ont pu être refaits pour 202 000€.

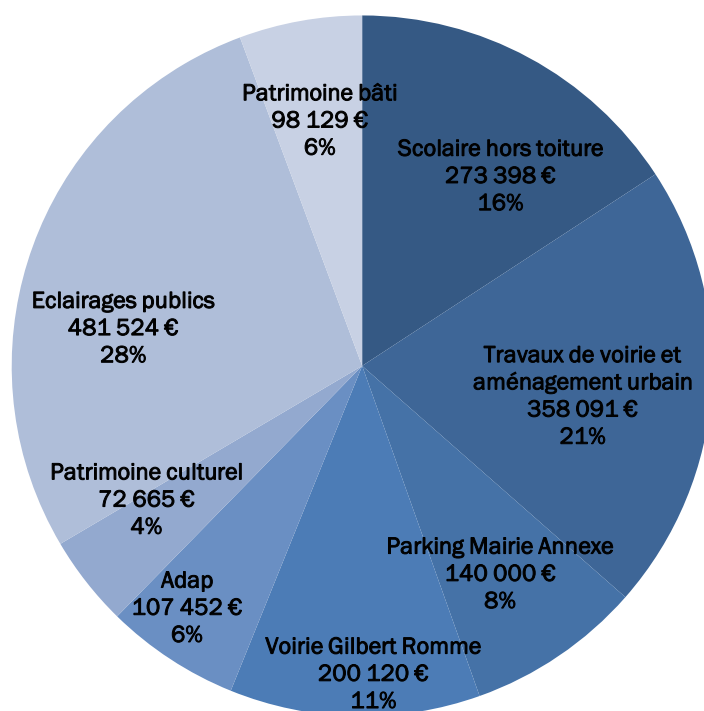
Des travaux d'entretien ont été réalisés sur le centre aéré de Loubeyrat pour un montant de 172 000€.

Le bassin Virlogeux a été étanchéifié et de nouveaux sanitaires ont été construits pour 234 000€.

2.2.2 Travaux hors opérations : 1.732 M€

Hors opérations spécifiques présentées ci-dessus, la commune a réalisé 1.732 M€ de travaux en 2020 qui se décomposent pour les grandes masses comme suit :

Travaux hors opérations : 1,73M€



Des travaux de voirie ont été réalisés sur le site du nouveau quartier Gilbert Romme pour un total de 200K€. Les 140K€ restant à réaliser sont reportés sur l'année 2021.

Les autres travaux de voirie et aménagement urbain sur le territoire de la commune pour 2020 se montent à 358K€.

Les différentes mises aux normes de l'Agenda d'accessibilité programmée suivent leur cours pour 107K€. Il s'agit là d'un programme pluriannuel.

Au sein de la mairie annexe, les parkings ont été aménagés pour un montant de 140 000€.

Le patrimoine scolaire bénéficie d'un plan d'entretien et travaux à hauteur de 273K€ pour l'année 2020.

Enfin, divers équipements d'éclairages publics ont été renouvelés sur le stade (171K€) et dans la ville (310K€).

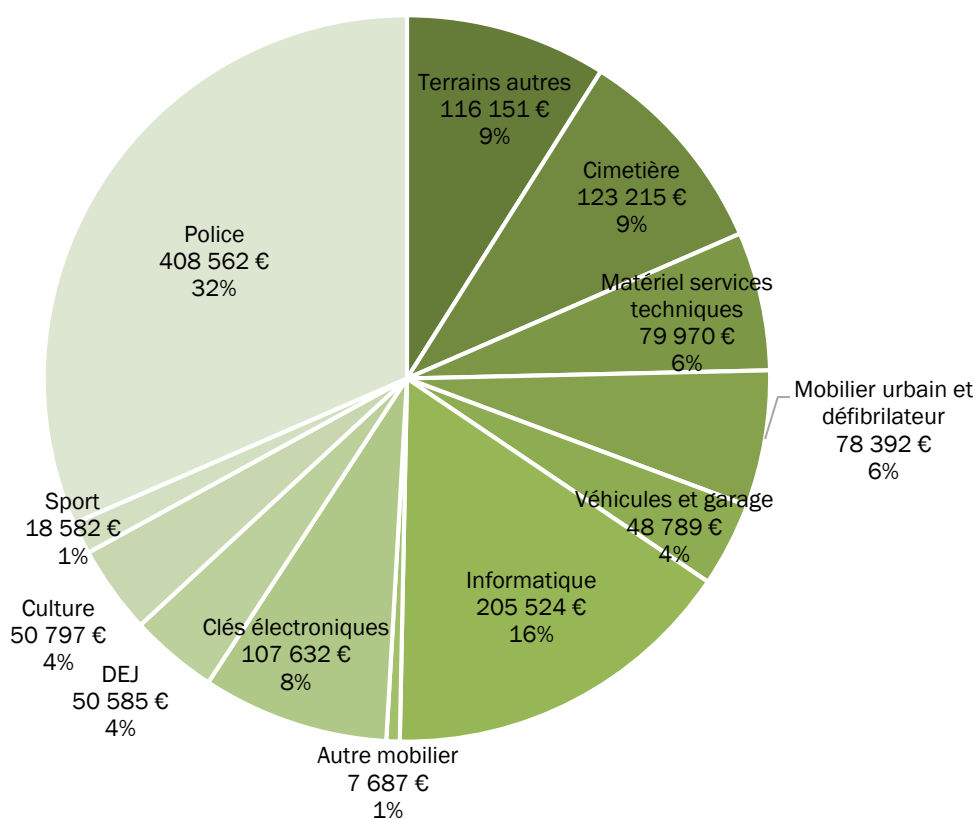
2.2.3 Travaux en régie : 99k€ en hausse +21K€)

Les travaux en régie ont été valorisés à hauteur de 99 k€ en 2020, avec principalement des travaux de mises aux normes sur les groupes scolaires.

2.2.4 Equipements et acquisitions hors opérations : 1.29M€

Hors opérations spécifiques présentées ci-dessus, la commune a réalisé des équipements et acquisitions à hauteur de 1.29 M€ en 2020, qui se décomposent pour les grandes masses comme suit :

Equipements et acquisitions hors opérations : 1,29M€



Les équipements de vidéoprotection pour l'année 2020 représentent la majeure partie des dépenses d'équipement.

Vient ensuite le matériel informatique avec le programme de renouvellement habituel du matériel augmenté cette année afin d'équiper au maximum les agents en mesure de télétravailler (pcs portables).

Des travaux au cimetière ont été réalisés pour 123K€ (apparaissent traditionnellement en dépenses d'équipements même s'il s'agit de travaux). Il s'agit de la poursuite du programme pluriannuel (enherbement des allées du cimetière ancien)

Le programme de la commande et installation des serrures et clés électroniques sur les bâtiments communaux suit son cours pour 107K€.

La dépenses « terrains autres » représente principalement le solde de tout compte par le SMAF pour le portage foncier des parcelles et garage situés entre la gare et la Mairie annexe (validé par délibération du Conseil Municipal de septembre 2019). Cela permet l'intégration complète de ces parcelles dans notre patrimoine.

Le bilan des acquisitions foncières fait l'objet d'une délibération à part.

2.2.5 Acquisition friches Masson

Il s'agit de l'acquisition de la 1ère tranche des friches Masson pour 751 888€, dont l'acte notarié a été signé à la toute fin 2020.

Le bilan des acquisitions foncières fait l'objet d'une délibération à part.

2.2.6 Participations, Titres immobilisés et remboursements de TA

Ce poste regroupe :

- Les remboursements de taxe d'aménagement à hauteur de 7K€. La collectivité doit rembourser à l'Etat des taxes d'aménagements ayant été perçues à tort (par exemple dans le cas où un permis a finalement été annulé, ou bien dans le cas où les travaux n'ont pas eu lieu) Il sera proposé de prévoir une ligne dédiée dans les prochains budgets.
- Le provisionnement pour la participation à l'actionnariat de l'Agence France Locale pour 13900€ (2^e année sur 5).
- Les subventions pour le ravalement des façades du centre-ville à hauteur de 19K€. Il s'agit d'un programme global conduit dans l'objectif de valoriser le centre historique.

Mesure de « l'impact Covid » au niveau de la section de fonctionnement

La mesure de l'impact Covid se traduit principalement par des recettes de fonctionnement en moins pour la collectivité. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les dépenses supplémentaires sont compensées par les non dépenses.

En voici les principaux points.

Dépenses supplémentaires imprévues

Acquisition de matériel lié à la gestion de crise	Masques, gel et équipements de protection	75 000 €
Matériel informatique	Abonnement Zoom	1 400 €
Matériel informatique	Dispositif Vidéo Conseil Municipal	1 800 €
Matériel informatique	Acquisition de 25 portables pour le télétravail et choix d'opter pour du renouvellement avec des pcs portables plutôt que des fixes pour certains postes de travail + web cam (60 unités)	85 550 €
Subventions	Soutien financier exceptionnel aux associations déficitaires en 2020 dans les domaines sports, social, culture	7 800 €
Personnel	Prime exceptionnelle versée aux agents mobilisés / Heures supp.	30 000 €
	Total Augmentation Dépenses	201 550 €

Dépenses moindres

Moindres consommations liées à la fermeture des services : baisses indirectes	Fluides (eau, électricité, gaz, ...)	-10 000 €
Achats non réalisés suite à l'arrêt de l'activité ou à l'annulation d'évènements	Saisons culturelles :	
	Eclats de Fêtes	-38 000€
	Accès soirs	-50 000 €
	Evénements	
	Mon été au Cerey	-25 000 €
	Déplacement Jumelage	-3 800 €
	Fête de la Ville	-15 000 €
	Marché estival	-15 000€
Communication	Moindres coûts communications du fait de l'annulation des saisons culturelles et événements	-88 000€
Baisse de dépenses directes liés à la fermeture et/ ou diminution d'activités	Nettoyage gymnases	-31 000€
	Nettoyage Locaux	-29 000 €
Services enfance et jeunesse	Restauration scolaire	-104 000 €
	Transports Scolaires	-28 000 €
	Annulation des sorties jeunesse	-7 000 €
	Annulation des sorties extrascolaires	-22 000 €
	Achats moindres de Fournitures Scolaires	-4 500 €
Diminution d'achats consommations	Régies	-24 000 €

Subventions	Diminution des subventions aux associations en charges de l'organisation d'événements précis	-30 000 €
Baisse des dépenses liées au confinement du personnel	Frais de déplacement ponctuels	-1 532 €
	Carburant	-15 000 €
	Tickets Restaurant	- 25 000 €
	Ajustements RH	-30 000 €
	Total Réductions Dépenses	- 535 832 €

Solde dépenses	- 334 282€
----------------	-------------------

Recettes supplémentaires

Etat	Subvention masques	1 272 €
	Total Augmentation Recettes	1 272 €

Recettes moindres

Fiscalité	Taxe sur la publicité	- 160 000 €
	Droits de mutation	- 25 000 €
Service culture	écoles d'arts, représentations	- 80 000 €
Services enfance et jeunesse	Cantine	- 150 000 €
	Périscolaire	- 40 000 €
	Facturation des repas à Enval et Ménérol	- 30 000 €
Personnel	Tickets Resto Part Personnel	- 11 833 €
Recettes des produits du domaine	Stationnement	- 150 000 €
	Terrasses	- 25 000 €
	Marchés+halle	- 70 000 €
	Droits de Voirie	- 3 600 €
	Loyers redevances autres	- 5 000 €
	Location salles Maison des associations	- 5 000 €
	Total Perte Recettes	- 755 433 €

Solde recettes	- 754 161€
----------------	-------------------

Impact global : - 419 879€ en fonctionnement sur l'année 2020

Tableaux synthétiques : Comptes administratifs

Depenses réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol CA 20/19
011 Achat et prestations de service	4 792 726	4 723 389	4 655 586	-1,44%
012 Charges brutes de personnel	13 089 135	13 153 959	13 051 429	-0,78%
65 Autres charges de gestion courante	2 831 594	2 825 624	2 589 374	-8,36%
66 Charges financières	123 683	108 471	84 681	-21,93%
67 Charges exceptionnelles	15 990	5 569	406 279	7195,42%
014 Atténuation de produits	312 541	296 675	268 151	-9,61%
022 Dépenses imprévues				
TOTAL	21 165 670	21 113 687	21 055 500	-0,28%

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol CA 20/19
Fiscalité directe et indirecte	13 008 150	13 544 347	13 225 171	-2,36%
Attribution de compensation TP	4 945 157	4 942 821	4 942 821	0,00%
Dotations solidarité RLV	1 292 681	1 266 827	1 266 826	0,00%
Dotations et compensations état	2 087 593	1 919 602	1 951 330	1,65%
Produit des services + locations	1 902 573	1 927 464	1 266 674	-34,28%
Rbst charges de personnel	1 499 218	1 419 741	1 335 725	-5,92%
Subventions	1 156 824	1 018 027	955 412	-6,15%
Autres recettes propres (hors cessions)	60 595	182 332	71 268	-60,91%
TOTAL	25 952 790	26 221 161	25 015 227	-4,60%

Dépenses réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol CA 20/19
Travaux en régie	106 395	78 131	99 257	27,04%
10 reversements taxes d'aménagement				
20 Etudes, logiciels	56 565	66 475	196 401	195,45%
204 Fonds de concours	2 852 063	2 305 904	19 530	-99,15%
21 Equipements et Immobilier	1 468 111	658 725	2 265 451	243,91%
23 Travaux d'investissement	3 471 353	2 888 823	3 133 396	8,47%
26 titres de participation (AFL)		13 900	13 900	0,00%
16 Remboursement du capital de la dette	952 133	1 154 365	1 003 124	-13,10%
27 créance sur particulier (vente à terme EFCAM)			480 000	
020 dépenses imprévues				
TOTAL	8 906 620	7 166 323	7 211 059	0,62%

Recettes réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol CA 20/19
FCTVA	1 352 926	798 338	569 177	-28,70%
Amendes de police	167 721	176 783	161 355	-8,73%
TLE / Taxe d'aménagement	355 388	326 264	235 635	-27,78%
échéances vente à terme efcam			21 526	
Subventions et fds de concours	1 320 615	373 264	565 279	51,44%
Cessions	192 022	999 548	710 335	-28,93%
TOTAL	3 388 672	2 674 197	2 263 307	-15,36%

Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 21/20
011 Achat et prestations de service	5 068 473	5 188 429	5 488 408	5 686 050 €	3,60%
012 Charges brutes de personnel	13 686 370	13 733 020	13 762 380	13 830 110 €	0,49%
65 Autres charges de gestion courante	2 279 060	2 341 969	2 318 505	2 388 767 €	3,03%
66 Charges financières	127 000	115 000	95 000	75 000 €	-21,05%
67 Charges exceptionnelles	24 200	25 000	25 000	26 000 €	4,00%
014 Atténuation de produits	335 000	325 000	315 000	280 000 €	-11,11%
022 Dépenses imprévues	150 000	150 000	150 000	150 000 €	0,00%
TOTAL	21 670 103	21 878 418	22 154 293	22 435 927	1,27%

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 21/20
Fiscalité directe et indirecte	12 801 901	13 099 884	13 416 229	13 188 479 €	-1,70%
Attribution de compensation TP	4 945 157	4 942 821	4 942 821	4 942 821 €	0,00%
Dotations solidarité RLV	1 292 681	1 266 827	1 266 827	1 266 827 €	0,00%
Dotations et compensations état	1 817 859	1 983 626	1 839 772	1 864 794 €	1,36%
Produit des services + locations	1 654 200	1 662 280	1 830 440	1 523 408 €	-16,77%
Rbst charges de personnel	1 370 874	1 252 874	1 193 117	1 248 931 €	4,68%
Subventions	451 710	433 500	440 450	466 215 €	5,85%
Autres recettes propres (hors cessions)	60 460	155 700	40 000	54 000 €	35,00%
TOTAL	24 394 842	24 797 512	24 969 656	24 555 475	-1,66%

Dépenses réelles d'investissement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 21/20
Travaux en régie	350 000	250 000	200 000	200 000	0,00%
10 reversements taxes d'aménagement				35 000	
20 Etudes, logiciels	99 668	353 334	269 416	375 525	39,38%
204 Fonds de concours	3 100 000	2 450 000	270 000	430 000	59,26%
21 Equipements et Immobilier	1 694 649	1 668 083	2 124 995	2 680 775	26,15%
23 Travaux d'investissement	5 636 437	4 765 597	6 798 609	8 362 918	23,01%
26 titres de participation (AFL)	0	13 900	13 900	13 900	0,00%
16 Remboursement du capital de la dette	932 431	1 154 111	1 098 211	1 033 811	-5,86%
27 créance sur particulier (vente à terme EFCAM)			480 000		-100,00%
020 dépenses imprévues	150 000	150 000	150 000	150 000	0,00%
TOTAL	11 963 184	10 805 024	11 405 131	13 281 930	16,46%

Recettes réelles d'investissement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 21/20
FCTVA	1 300 000	780 000	550 000	740 000	34,55%
Amendes de police	180 000	20 000	150 000	150 000	0,00%
TLE / Taxe d'aménagement	200 000	250 000	250 000	220 000	-12,00%
échéances vente à terme efcam				29 080	
Subventions et fds de concours	2 213 600	600 178	525 082	947 656	80,48%
Cessions	300 000	1 500 000	1 100 000	400 000	-63,64%
TOTAL	4 193 600	3 150 178	2 575 082	2 486 736	-3,43%

Accusé de réception en préfecture
063-215373008-20210208-DELIB210203A-AU
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

Conclusion

Le CA 2020 restera comme atypique également sur le plan financier et comptable. Nous constaterons ainsi qu'il est de fait plus compliqué de réaliser un budget prévisionnel 2021, faute de pouvoir s'appuyer sur une année 2020 classique.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210203A-AU
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021



Commune de 